

## **L'avancement des négociations à l'OMC ne peut être à nos dépens, déclarent les pays en développement**

*Par Tetteh Hormeku, TWN-Africa*

A la fin des trois jours de consultations du Comité de Négociations Commerciales de l'OMC, qui ont été caractérisés par une grande déception face au manquement de respecter les délais importants de négociation, les pays africains et les autres pays en développement ont clairement affirmé que les questions qui les préoccupent ne seront pas compromises au profit d'autres questions dans le cadre des décisions à prendre lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun et après. Cette déclaration a été faite compte tenu des intentions manifestes des pays développés membres de l'OMC indiquant que les progrès au niveau du programme de négociation de Doha aura un effet sur les décisions à Cancun, établissant ainsi un lien entre les éléments critiques des questions de développement, qui devraient être, en principe, déjà résolues, et d'autres questions, surtout les questions de Singapour auxquelles s'opposent de nombreux pays en développement.

Lors des consultations, le Kenya a souligné dans sa déclaration que le défi qui se pose aux pays membres de l'OMC est de traduire en réalité les paroles de Doha et de réaliser un véritable cycle de développement. Soulignant quelques positions adoptées par le Maroc au nom du Groupe africain à l'OMC, le Kenya a déclaré que l'OMC devrait accorder la priorité aux questions de développement. « A notre avis, ces questions ne sont pas questions « à échanger » ou à obtenir à Cancun ou après Cancun dans le cadre de l'ensemble des questions ». Ces questions sont distinctes et on doit y trouver des solutions indépendamment et non pas comme une réponse à un autre ensemble de « questions délicates » que d'autres membres veulent introduire».

Durant la session officielle des concertations, l'Ambassadeur Toufik du Bangladesh, intervenant au nom du Groupe des PMA a réitéré la revendication de longue date des pays en développement exigeant que l'OMC se focalise, tout d'abord, sur la recherche de solutions aux problèmes auxquelles font face les pays en développement membres de l'OMC au lieu d'engager des négociations sur les dites questions de Singapour à savoir, l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce. « Presque tous les membres de l'OMC, petit ou grand, ont exprimé leurs préoccupations au sujet du programme » a dit l'Ambassadeur Ali, ajoutant que « à notre avis, il ne serait pas souhaitable d'inscrire de nouveaux éléments au programme de négociation jusqu'à ce qu'on réalise des progrès importants au niveau de celles que nous essayons de résoudre. »

Par contre, l'Union Européenne maintient que les discussions destinées à rattraper les échéances de la déclaration de Doha doivent être fondées sur les « principes **d'engagement unique**, avec des résultats positifs pour tous. »

Par conséquent, le représentant de l'UE, M. Peter Carl, a indiqué sept domaines prioritaires de l'UE sur lesquels la conférence ministérielle de Cancun devrait se focaliser avec un même niveau d'importance. Il s'agit de l'agriculture, des tarifs industriels, des

questions de Singapour, du traitement spécial et différencié pour les pays en développement, y compris, les **indications géographiques**, le règlement des différends ainsi que la question d'accorder un statut d'observateur aux organisations environnementales multilatérales à l'OMC. Bien qu'elle soit prête à consentir des efforts en vue d'aboutir à des résultats rapides dans quelques domaines avant la conférence de Cancun, l'UE a clairement indiqué qu'elle considérait la conférence ministérielle comme le lieu de prise de décision définitive. Même dans le domaine du traitement spécial et différencié où on devrait aboutir à une décision à la fin de l'an 2002, l'UE estime que les décisions relatives à quelques-uns de ces éléments qui sont d'une très grande importance pour les pays en développement seront prises à Cancun, et que des négociations pour aborder le reste des questions auront lieu par la suite.

Concernant les questions de Singapour, l'UE a réitéré son approche controversée aux modalités de négociations qui met accent particulier sur les questions de forme aux dépens du fond que l'on considère comme une partie essentielle de toute discussion sur les modalités, à titre d'exemple de démontrer de la souplesse pour atteindre des résultats positifs. Cette tendance a été déjà dénoncée par quelques membres, la qualifiant d'un moyen de forger un consensus là où elle n'existe pas.

« Il n'y aucune raison pour laquelle on ne peut prendre des décisions à Cancun. il ne s'agit pas d'une question de temps ou de la complexité présumée des questions mais d'un centre d'intérêt et de compromis » a dit Carl.

Pour sa part, les Etats-Unis ont bien fait comprendre qu'ils s'attendaient à ce que la conférence de Cancun convient des modalités pour le démarrage des négociations sur les questions de Singapour. Lors des discussions bilatérales avec quelques délégations des pays en développement, les Etats-Unis ont expliqué qu'ils ont convenu d'inscrire à l'ordre du jour de Doha l'investissement et les autres questions de Singapour pour répondre à la demande de la CE d'un ordre du jour équilibré et afin de pouvoir persuader l'UE ,en échange, à prendre des mesures importantes dans le domaine de l'agriculture.

Les Etats-Unis ne sont pas du tout d'accord avec les points de vue, exprimés lors des consultations, suivant lesquels la conférence de Cancun doit se limiter à l'examen des négociations en cours dont les Ministres ont fait le bilan et fourni des principes directeurs pour la voie à suivre sans prendre de nouvelles décisions.

Les Consultations qui ont eu lieu du 2 au 4 avril ont commencé par une réunion informelle d'une journée de tous délégués en vue de permettre aux membres d'exprimer librement et franchement leurs opinions. Cette réunion a été suivi par une journée de discussions bilatérales pendant laquelle les Etats-Unis ont rencontré 28 pays et l'UE 30. Les membres du Groupe des pays en développement de même avis ont aussi tenu leur propre réunion. Une réunion officielle a eu lieu le dernier jour. Les responsables de haut niveau venant des capitales des pays membres se sont rendus à Genève pour participer à ces consultations.

Une autre réunion du CNC est prévue pour le mois de juin. Par ailleurs l’Egypte compte tenir une mini ministérielle en juin/juillet et les ministres du commerce de l’OCDE auront une réunion en juillet pour examiner les questions en jeu dans le cadre des négociations de Doha.

L’objectif de ces consultations est d’aborder les trois questions que le Directeur Général de l’OMC, et le Président du CNC, Dr Supachai Panitchpakdi, ont communiquées aux membres avant la réunion. Il s’agit a) des moyens par lesquels les membres pourraient faire preuve d’une plus grande souplesse, b) les éléments clés qui, à leur avis, peuvent faire avancer les négociations c) et comment réaliser un succès à Cancun.

En formulant ces questions, M Supachai comptait que les membres de l’OMC allaient avancer au-delà des déceptions indéniables face aux échecs des négociations. Ainsi a-t-il fait comprendre aux membres lors de l’ouverture de la réunion informelle que « nous ne pouvons pas laisser la déception nous détourner de la tâche qui se trouve devant nous ou affaiblir notre détermination d’aboutir à des résultats positifs et équilibrés ».

Il a invité les membres à ne pas être « ébloui par les spéculations à propos des perspectives de succès ou d’échec de la conférence de Cancun. C’est le succès ou l’échec de ce Cycle même qui doit préoccuper de prime abord. La Conférence de Cancun constituera une partie – une partie importante- de la poursuite de notre programme de travail.

Il a, par la suite, présenté un tableau d’ensemble de l’état d’avancement des négociations dans les différents domaines, y compris l’agriculture, les services, l’accès aux marchés pour les produits industriels, les ADPIC, le traitement spécial différencié, le règlement des différends ainsi que le commerce et l’environnement. Dans la plupart de ces domaines, quels que soient les signes positifs qu’il a notés, ils sont tous menacés par des obstacles graves. Quelques-uns ont des « conséquences graves pour l’ensemble du Programme de Doha pour le développement ».

Cependant, il a demandé **les membres** de se garder contre la tendance de faire reproches et accusations et d’établir des liens négatifs. Il les a invités à aller au-delà des propos au sujet des liaisons positives et commencer par les construire, citant l’exemple de ceux qui font des revendications dans le domaine de l’agriculture et qui font actuellement des offres concrètes en échange dans le domaine des services. Tout cela se fait dans le cadre des principes **d’engagement unique**

Finalement, il a invité « toutes les délégations à éviter de réitérer les positions bien connues et de répéter ce qu’elles ont déjà dit dans les réunions antérieures du CNC.»

Si Supachai voulait par ces exhortations donner un ton positif aux discussions, à en juger de ce qui a suivi, il n’a pas eu beaucoup de chance. Durant les débats qui ont suivi son allocution, les membres ont fondamentalement énuméré les questions et activités qui les préoccupent et ont réitéré leur position sur ces questions. Cela a été repris dans les

discussions bilatérales qui ont suivi jusqu'aux des consultations du dernier jour pendant lesquels les délégations ont officiellement déclaré leurs positions.

Citons quelques exemples. La Corée estime que les négociations sur l'agriculture en particulier doivent être accélérées mais elles doivent être fondées sur la réalité. Cependant, il faudra résoudre les questions liées au développement dans les meilleurs délais. La République tchèque a invité les membres à ne pas jeter l'éponge malgré les échéances ratées. La Suisse s'est plainte du fait que quelques membres abordent la libéralisation du commerce comme si c'était une question d'obliger les autres à ouvrir leurs marchés alors qu'ils protègent les leurs.

Les Etats-Unis se sont engagés à trouver une solution à l'impasse au sujet des ADPIC et de l'accès aux médicaments de base avant la conférence de Cancun mais a indiqué que les gouvernements devraient, à cet égard, œuvrer ensemble avec les sociétés pharmaceutiques afin de trouver une solution réalisable. Par ailleurs, ils considèrent le l'avancement des négociations dans le domaine agricole comme un facteur déterminant pour la réalisation des progrès, en mettant un accent particulier sur la nécessité de régler la question de modalité. Les Etats-Unis ont invité les membres à poursuivre leurs grandes ambitions car il n'y a rien de si vivifiant au progrès que lorsque les gens se sentent devancés. Ils considèrent que l'assistance technique aux pays comme une partie importante du processus et prennent donc des mesures à cet effet, y compris l'affectation d'un million de dollars au Global Trust Fund (un fond qui soutient les séminaires de renforcement des capacités comme celui-ci et d'autres activités).

L'UE ne croit pas que les négociations sont dans l'impasse, elles ne sont qu'à leur début. « Les désirs et les exhortations rhétoriques à volonté politique » ne suffisent pas pour faire aboutir les négociations. Les membres doivent aborder les négociations dans l'esprit de recherche de résultats positifs pour tous, à partir du principe fondamental de **l'engagement unique**. A cette fin, elle est prête à faire preuve de flexibilité dans tous les domaines. Elle a énuméré quelques domaines aussi importants qui doivent faire l'objet de décision à Cancun, tout en reliant les questions de Singapour au progrès dans les domaines comme l'agriculture et le traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Le Brésil, comme tant d'autres pays en développement, a **dénoncé** le fait que les domaines dans lesquels les échéances ont été ratées sont les questions d'intérêt pour les pays en développement, et a souligné la nécessité de réaliser des progrès dans ces domaines avant la conférence de Cancun. Il a également annoncé qu'il allait bientôt soumettre ses offres dans le domaine des services au secrétariat de l'OMC (14 pays ont déjà soumis leurs **offres**).

L'Inde a aussi exprimé ses préoccupations au sujet des échéances ratées tout en qualifiant de gravement erronée les points de vue de certains pays selon lesquels les préoccupations des pays en développement en matière de traitement spécial et différencié et de mise en œuvre ne constituent qu'un reflet des positions idéologiques.

Prenant la parole au nom du Groupe africain, le Maroc a exprimé ses regrets face aux échéances ratées et a déclaré qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce que les pays africains débarquent sur Cancun les mains vides puisque, c'est ce qu'impliquent les impasses dans les domaines de l'agriculture, le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre et les ADPIC qui sont tous importants pour l'Afrique. Ces échecs, signifient un abandon des principaux éléments qui font du programme de Doha un programme de développement.

Le Kenya a été plus franc à cet égard. Rappelant aux délégués que la Conférence de Doha engage les membres à placer le développement au cœur des négociations commerciales, il a déclaré que le manquement au respect des échéances dans les domaines décisifs remet en cause l'engagement des membres de formuler des règles commerciales équitables afin de permettre à ceux qui sont au bas de l'échelle de développement d'améliorer leur niveau de vie. En vue d'éviter un échec à Cancun, le Kenya a invité les membres à aborder avant tout les questions de développement qui sont d'une importance capitale pour les pays en développement.

La déclaration présentée par le Bangladesh au nom des PMA a soutenu ses préoccupations de diverses manières.

M. Supachai a au départ exhorté les délégués à ne pas être éblouis par les perspectives de la conférence de Cancun. Toutefois, l'objectif même de la Conférence de Cancun fait l'objet des divergences les plus marquées en matière de perspective. D'une part, la Chine et le Singapour estiment que la Conférence de Cancun doit être consacrée au bilan et à un examen à mi-parcours au lieu de chercher à conclure de nouveaux accords. Selon la Chine, les décisions éventuelles doivent se limiter à questions visant à assurer **l'accession rapide des PMA**.

D'autre part, les Etats-Unis s'opposent ouvertement à cette idée, et exigent que les membres conviennent des modalités pour le démarrage des négociations sur les questions des Singapour car, comme on l'a susmentionné, cela permettra à l'UE de prendre des mesures positives dans le domaine de l'agriculture.

Certes, pour l'UE, une décision sur les questions de Singapour à Cancun constitue évidemment une partie essentielle de l'ensemble des décisions à prendre en matière d'agriculture et de traitement spécial et différencié.

Entre ces deux bouts opposés, divers pays se sont focalisés sur les accords à conclure avant la conférence de Cancun.

Tout compte fait, les délibérations n'ont pas suivi la voie tracée par M. Supachai. Même en ce qui concerne ses exhortations contre les accusations, ce ne sont pas tous les membres qui ont pu se garder d'accuser d'autres membres dans leurs interventions. Le délégué de l'UE a déclaré qu'il était amusé, perplexe et préoccupé par les interventions de quelques délégués prétendant que le progrès des négociations sur l'agriculture peut être lié à l'examen en cours de la Politique Agricole Commune de l'UE et a indiqué que cette notion ne peut émaner que des gens qui sont à court d'idées en matière de fond. Plus

tard, lors d'une entrevue avec la presse, il a qualifié d'absurde les prétentions du Groupe de Cairns et autres que l'UE est entrain de retarder les choses.

Néanmoins, lors de la conférence de presse qui a marqué la fin des consultations, M. Supachai a déclaré que malgré les échéances ratées, les membres ont, à l'issue de ces concertations renouvelé leur engagement à achever les négociations à temps. Il reste à savoir quelle proportion de ces sentiments est partagée par l'ensemble des membres de l'OMC.

Toutefois, quelques responsable de haut niveau qui sont venus des capitales des pays membres de l'OMC pour participer aux consultations n'auraient pas été si enthousiastes. Dès la fin de la première journée, un diplomate venant de l'un des principaux pays africains a indiqué que le délégué de son pays était sur le point d'abandonner ce qui devenait de plus en plus une charade et retourner dans son pays, disant qu'il ne pouvait pas justifier le coût de son séjour à Genève pour n'écouter que les mêmes vieilles histoires qui masquent le refus des pays développés d'aborder les questions qui préoccupent son pays et son peuple.

Les ONG : l'OMC se prête mal aux négociations sur les investissements

L'Organisation Mondiale du Commerce est un lieu peu convenable aux négociations sur un Cadre Multilatéral des Investissements (CMI) car elle permettra de relier la libéralisation et l'accès aux marchés de manière irréversible avec des conséquences préjudiciables aux intérêts des pays en développement.

Telle est la conclusion de la majorité des participants à un séminaire international tenu à Genève le 20 mars sur la nature et les enjeux de l'accord de l'OMC sur les investissements. Parmi les participants figuraient les ambassadeurs des pays en développement, les diplomates de l'UE et des Etats-Unis, les experts en investissement et des représentants des organisations de la société civile.

Le séminaire a été conjointement organisé par Oxfam International, TWN, Worldwide Fund for Nature, Public Services International, Centre for International Environmental Law (CIEL) et Institute for Agriculture and Trade Policy. Les ambassadeurs du Kenya, de l'Ouganda et de l'Inde ont affirmé que «le programme de travail de Doha est énorme et que c'est l'une des raisons pour lesquelles la majorité des pays en développement» se sont opposés au démarrage des négociations sur l'investissement et les autres questions de Singapour lors de la conférence de Cancun.

Au lieu de commencer les négociations sur l'investissement, l'OMC doit revenir sur les questions commerciales et éviter d'étendre ses attributions vers d'autres domaines comme l'investissement. Ils ont ajouté que la Conférence ministérielle de Cancun devrait être un lieu où l'OMC doit décider de laisser tomber les discussions sur l'investissement. « Toute autre décision contraire peut s'avérer catastrophique pour les pays en développement. »

Dr Akyuz, directeur du département de Mondialisation et des Stratégies de Développement a fait comprendre que l'investissement est un domaine où l'asymétrie entre les pays développés et les pays en développement le rend peu souhaitable d'appliquer le traitement national ou égal et des réglementations minimales en vue de libéraliser les investissements. A titre d'exemple, un régime libéral pour les investissements étrangers peut entraîner la perte de contrôle des autres types de flux de capitaux, tel que les flux à court terme, ainsi que de la discrétion de politique de faire la différence et de réglementer les différents types de flux.

D'autres experts ont démontré comment le taux de rentabilité élevé d'IED (plus élevé que celui des prêts) et le niveau d'importation élevé y afférent ont des effets de balance de paiement déficitaire qui ne peuvent être remédié que par des réglementations à effets positifs.

On a rappelé aux participants la façon dont les pays industrialisés ont utilisé les instruments de politique pour réglementer l'entrée et les activités des investisseurs étrangers aux premières étapes de leur développement. Aujourd'hui, Les pays en développement ont besoin de ces politiques, y compris les exigences de performance.

Par contre, les Etats-Unis ont argué contre l'option de laisser trop d'espace de politique aux pays car lorsque la flexibilité de donner des subventions ou permettre quelques investissements et pas d'autres existe, l'on est tenté d'acheter de l'influence et encourager ainsi la corruption.

Contrairement à la préférence des Etats-Unis pour les accords bilatéraux de libre échange par rapport aux négociations multilatérales de l'OMC, l'UE a suggéré que l'OMC est le seul forum le plus efficace disponible aux pays en développement pour se protéger contre les puissants. L'OMC est donc le meilleur endroit pour la conclusion d'un accord sur l'investissement, étant donné que l'essence de ces propositions est d'assurer une plus grande transparence dans les régimes d'investissements. Cet accord ne va pas restreindre l'espace nationale de politique ou empêcher le gouvernement de réglementer les investissements

Les ONG ont présenté une gamme divergente de perspectives comme des raisons contre les négociations de l'OMC sur l'investissement. Les orateurs tel que Stephen Porter de CIEL, Peter Harstaff du WDM et Cecelia Oh de TWN ont infirmé la position de l'UE. Les ONG ont argué que les règles d'investissement sont plutôt destinées de restreindre les gouvernements plutôt que les investisseurs. Elles limitent l'espace de politique et la capacité de réglementation des gouvernements tout en protégeant les investisseurs.

Un cadre d'investissement multilatéral – dont les objectifs sont le droit de l'investisseur de s'installer, les principes de la non-discrimination (NPF et le traitement national ) la restriction des exigences de performance, le droit des investisseurs de transférer librement les fonds, la compensation en cas d'expropriation – mettra en péril les pays en développement. Les principes de **non-discrimination** pérennisent et font accroître

l'iniquité et le déséquilibre lorsqu'ils sont appliqués aux questions non-commerciales comme les ADPIC et les services et présentement aux investissements et à d'autres nouvelles questions.

Plus de 50 ONG ont émis une déclaration conjointe, lançant un appel au rejet du lancement des négociations sur l'investissement et d'autres questions de Singapour lors de la conférence ministérielle prévue pour Cancun.

Pour un rapport détaillé, visitez le site web de TWN-Africa à l'adresse, [www.twnafrica.org](http://www.twnafrica.org).

## **Chronique - Afrique**

### **PERSPECTIVE ECONOMIQUE GENERALE DE L'AFRIQUE : L'Afrique fait face à une reprise difficile en 2003**

Selon un nouveau rapport publié le 3 mars par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, un forum des trente pays les plus nantis du monde, l'Afrique va enregistrer une reprise modeste de 3,3% en 2003. Les taux de croissance de l'an 2002 étaient estimés à 2,9% le taux le plus faible du continent depuis 1991. Les facteurs externes jouent un rôle déterminant dans la performance économique du continent surtout dans les domaines du commerce et des investissements où les cours défavorables des produits de base ( et la volatilité des prix du pétrole) et la tendance à la baisse des investissements » - des facteurs que l'Afrique ne maîtrise pas – ont des effets négatifs sur le continent. Même la relance limitée provenant de l'AGOA pour quelques pays sera éphémère au fur et à mesure qu'un nombre croissant de pays de l'Afrique Subsaharienne accède à cette initiative. »

Malgré ces constatations, l'OCDE maintient que les problèmes économiques du continent proviennent surtout « des évolutions internes plutôt que des facteurs externes. » En dehors des problèmes politiques, il y a l'impact négatif des choix économiques, en particulier, le ralentissement des privatisations parce que les « gouvernements sont trop timides. »

Le rapport (2002- 2003) de l'OCDE sur la perspective économique de l'Afrique sera disponible sous peu au site <http://www.oecd.org>.

### **EGYPTE**

Le tourisme pris en otage par l'action des Etats-Unis  
(l'hebdomadaire Ahram)

L'invasion dirigé par les Etats-Unis contre l'Irak aura un impact plus grave qu'anticipé sur le secteur touristique de l'Egypte. Tout juste avant le début de la guerre, le Ministre du tourisme Mamdouh El- Beltagui a annoncé que les recettes du tourisme devrait



comblent une chute de 40% des recettes en devise valant des milliards de dollars à cause de l'invasion. Mais à présent, « les choses semblent encore plus différentes de ce que nous avions imaginé » a déclaré Elhamy El-Zayat, président de la chambre du tourisme à la Fédération égyptienne des chambres du commerce.

El Zayat a dit que l'industrie a besoin du soutien du gouvernement égyptien sous forme de report du paiement des impôts que l'industrie doit payer au gouvernement, le paiement des prêts en dollars en monnaie locale et d'un fond de secours qui permettrait aux sociétés touristiques de payer les salaires des employés durant les périodes de marasme. Il a également demandé le report du paiement des primes d'assurance sociale que les employeurs paient pour leur personnel et la réduction des taux d'intérêt sur les prêts et les ramener près des taux appliqués aux épargnes.

Le secteur touristique n'a pas pu reprendre haleine. Durant la dernière décennie, ce secteur a été touché par plusieurs événements allant de la seconde guerre du Golfe, les attentats terroristes, l'affaire Luxor, l'Intifada palestinienne, le 11 septembre et maintenant la guerre contre l'Irak.

## **LA GAMBIE**

### **Pas d'AGM s.v.p !**

La Gambie est prête à recevoir plusieurs tonnes de produits alimentaires des Etats-Unis pour parer à ce qui peut passer pour une pénurie alimentaire en raison de la sécheresse qui a sévit l'année dernière. Mais, l'on craint que tout comme le cas de la Zambie, la Gambie doit « se méfier des dons américains afin d'éviter de devenir un autre lieu de décharge des aliments GM.

Comme le *Indépendant* le rapporte « qu'est qui nous fait penser que la Gambie ne sera pas traitée de la même manière comme que la Zambie où on a découvert que plusieurs tonnes de blé offertes par les Etats-Unis aux populations frappées par la sécheresse étaient génétiquement modifiées et impropres à la consommation. Ce qui est bizarre à propos de l'offre de l'Amérique est qu'elle est passée de persuasion à la pression pour contraindre le gouvernement zambien à accepter le « don » menaçant de réduire l'aide financière, comme si une réponse négative était un irritant pour les donateurs. On se demande donc si le motif de cet offre est vraiment humanitaire.

## **GHANA**

### **Les débats sur les marchés publics s'échauffent**

*(Accra, Daily Graphic, 5 avril 2003)*

Les participants à une table ronde tenue à Accra ont lancé un appel à la suspension du projet de loi sur les marchés publics qui est devant le parlement ghanéen. Ils prétendent que le projet de loi accorde plus d'avantage aux entreprises étrangères par rapport aux entreprises locales, ajoutant que cela peut paralyser les industries locales.

Parmi les participants à cette conférence , organisée par TWN-Africa , figuraient les représentants de Institute of Economic Affairs (IE), de Private Enterprise Foundation (PEF) et du Ghana Centre for Democratic Development, et des Syndicats.

Les participants ont déclaré que le gouvernement et les institutions comme les banques devraient soutenir les entreprises locales en vue d'améliorer leur compétitivité et leurs contributions au développement économique. Les politiques discrétionnaires du gouvernement constituent un instrument important pour la réalisation de cet objectif.

Reconnaissant la nécessité d'éliminer la corruption dans les pratiques de passation des marchés publics peut être réalisé à travers les dispositions de transparence les participants estiment qu'il ne faudra pas les confondre avec les exigences de libéralisation liées aux marchés publics et l'accès aux marchés que les pays développés réclament à l'OMC et dans le cadre des relations économiques bilatérales.

La Banque mondiale qui est une institution puissante sur le plan bilatéral tout comme le USAID aurait joué un rôle important dans l'élaboration du projet de loi sur les marchés publics. La réunion a révélé que de nombreux groupes de la société civile étaient prêts à engager les experts et la société en général dans une lutte contre ce projet de loi. Cette campagne cherchera également à protéger la faculté des institutions de marchés publics d'exercer une discrétion favorable à la promotion des agents économiques ghanéens et au développement du pays sans pour autant sacrifier la transparence et l'efficacité dans les pratiques de passation des marchés publics.

## **KENYA**

### **Les pactes de type AGOA ne sont pas à la longue bénéfiques pour l'Afrique** *(The East African, Nairobi)*

Une nouvelle étude suggère que l'Afrique doit chercher à négocier ensemble avec d'autres pays en développement pour la réduction de barrières commerciales et des subvention dans le cadre de l'OMC plutôt que pour des régimes préférentiels comme l'AGOA. L'étude intitulée «Promouvoir l'Agriculture en Afrique à travers la Réforme Commerciale, menée par l'unité d'Analyse Economique du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce de l'Australie et lancé la semaine dernière à Nairobi déclare que les avantages que l'Afrique tirent des accords préférentiels tels que AGOA des Etats-Unis et l'Initiative « tout sauf les armes » de l'UE sont très limités et incertains.

Bien que les pays africains soutiennent les préférences commerciales et comptent les préserver durant le cycle actuel de Doha , des études démontrent qu'elles assurent très peu d'avantages et pourront imposer des coûts à long terme. Plusieurs produits d'intérêt pour l'Afrique tels que les céréales, les produits laitiers et les noix ne sont pas admissibles sur les marchés européens et américains dans le cadre du Système Généralisé de Préférences. L'initiative « tout sauf les armes » de l'UE, qui est entrée en vigueur en 2001, limite également l'accès des « produits sensibles » tels que le riz, le sucre et les bananes aux marchés européens.

Mais cela sera remis en cause par quelques pays africains, y compris le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, qui ont augmenté leur exportations grâce à AGOA et à l'initiative « tout sauf les armes. » Sous le régime d'AGOA par exemple, les exportations africaines ont augmenté de 50% au cours des deux dernières années.

Cependant, de nombreux pays n'ont pas pu augmenter leurs exportations, surtout agricoles, vers les pays développés à cause d'une myriade de facteurs tels que le manque de capitaux et des tarifs très élevés ainsi que des barrières non-tarifaires qu'imposent quelques destinataires potentiels.

Le rapport prétend que bien que les programmes de préférence n'offrent qu'un accès en franchise pour quelques produits, ils ne compensent pas les effets déprimants des barrières tarifaires et non-tarifaires ainsi que des subventions à la production et à l'exportation sur les cours mondiaux des produits agricoles.

« Les tarifs des pays développés font baisser les prix mondiaux des produits agricoles d'environ 6% et maintiennent à des niveaux bas les prix des autres principaux produits d'exportation des pays en développement comme les textiles et les vêtements » révèle le rapport.

## **MAROC**

### **Les questions agricoles pourraient compliquer l'Accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis.**

*(Washington Trade Daily, 10 mars 2003)*

Selon un responsable chargé du commerce, l'agriculture sera la question la plus difficile à négocier dans le cas de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis dont la première session de négociation commence à la fin du mois au Maroc.(WTD, 27/2/03).

On s'attend à ce que les sessions de juin et septembre permettent de décrocher un accord de libre-échange à la fin de l'année. Quarante pour cent des marocains vivent de l'agriculture de subsistance. Une grande proportion de l'agriculture de survie est fortement subventionnée avec des fonds provenant surtout des tarifs élevés. Mais la situation va changer à cause de l'accord de libre-échange. Le représentant du Commerce des Etats-Unis, M. Robert Zoellick a dit au Comité des finances du sénat qu'il espère que l'agriculture marocaine va adopter une orientation «plus concurrentielle ».

Le Maroc est une grande économie -avec 1 milliard de dollars en matière de commerce avec les Etats-Unis et une population d'environ 100 millions d'habitants. Il dispose des secteurs rentables comme celui des semi-conducteurs suivi de celui des pièces de rechange automobiles et appareils et un secteur potentiellement énorme des services financiers. L'accord de libre-échange permettra de consolider la pleine participation des entreprises étrangères à la filière des assurances et la libéralisation des services Bancaires au Maroc.

Les Etats-Unis ont promis « beaucoup d'aide et d'assistance technique pour faciliter la libéralisation et la commercialisation de l'agriculture marocaine. » La Banque mondiale apportera aussi son aide » a ajouté le responsable marocain chargé du commerce.

## **AFRIQUE DU SUD**

**Des plaintes sont portées contre des ministres pour avoir manqué de fournir des médicaments anti-sidéens.**

*(IPS, Johannesburg, 21 mars 2003)*

Des plaintes d'homicide volontaire sont portées contre le ministre sud-africain de la santé, M. Tshabala Msimang, et le ministre du commerce et de l'industrie, M. Alec Erwin par Treatment Action Campaign (TAC), une organisation qui revendique l'approvisionnement des médicaments anti-sidéens aux malades du Sida.

TAC a officiellement porté ces plaintes contre le ministre de la santé pour son refus de fournir des médicaments anti-retroviraux reconnus et disponibles dans le système de santé public pour alléger l'impact du Sida et réduire la transmission du VIH. On accuse Erwin d'avoir refusé d'autoriser les sociétés pharmaceutiques à produire des anti-retroviraux génériques.

Bien que les plaintes soient portées auprès de la police, il incombe aux autorités compétentes de les poursuivre.

Selon l'Organisation Mondiale du Commerce environ 4,5 millions de Sud-africain vivent avec le VIH et le Sida. TAC estime qu'environ 600 sud-africains meurent des maladies liées au sida tous les jours et que ce chiffre pourrait baisser considérablement si les ministres prennent des mesures en vue de rendre les anti-retroviraux disponibles dans le système de santé publique. TAC demande aussi au gouvernement de « s'engager de manière irréversible et sans équivoque » à fournir des anti-retroviraux au système de santé public et de signer un accord avec les entreprises, les syndicats et les organisations communautaires sur un Plan National de Prévention et de Traitement des malades du Sida et des Porteurs du virus VIH.

Le gouvernement sud-africain doute que le VIH soit le vecteur du Sida et en a souvent remis en cause l'efficacité des médicaments anti-retroviraux. Il a indiqué qu'au lieu de fournir des anti-retroviraux aux malades du Sida, il préfère mener la lutte contre le VIH et le Sida à travers des programmes de sensibilisation et de nutrition.

## **Genève -- OMC – Mise à jour**

### **MISE A JOUR DES ANALYSES : LES QUESTIONS DE SINGAPOUR A L'OMC**

**Services : l'accord sur les modalités de l'AGCS pour les crédits de libéralisation autonome est conclu**

*Genève 7 mars, 2003*

La Session Spéciale du Conseil du Commerce des Services (CCS) où se déroule les négociations sur les services, a convenu des modalités pour le traitement de la libéralisation autonome des services (différents secteurs et mode de livraison) en vue de permettre à ceux qui ont entrepris des libéralisations autonomes de négocier avec leurs partenaires commerciaux pour obtenir des crédits avant de **lier** la libéralisation de leurs services dans leurs calendriers relatif à l'AGCS.

Cependant, les modalités convenues lors de la Session Spéciale du CCS sont applicables à tous les membres et ne prévoient le traitement spécial que les PMA et les pays en développement attendaient.

Les critères d'évaluation de la valeur des mesures de libéralisation **autonomes** comprennent l'envergure des secteurs impliqués, la durée de la libéralisation, la valeur commerciale de la mesure de libéralisation, la part du marché, le potentiel du marché et le niveau d'expansion de la participation étrangère en raison de la mesure de libéralisation. Pour faciliter l'évaluation, le membre qui recherche des crédits et son partenaire commercial peuvent convenir d'utiliser une méthode qualitative ou quantitative ou une combinaison des deux.

Toutefois, la Commission du CENUCED sur les Biens et Services a récemment déclaré que cela n'était pas réalisable puisque la nature sous-développée du commerce des services implique que les données sur les secteurs des services ne sont pas disponibles ou très peu fiables. Evidemment, ce sont les pays en développement qui seront le plus touchés.

Les modalités du CCS sur les procédures de recherche de crédit favorisent une approche bilatérales par rapport à une approche multilatérale. En matière de négociation de crédit, la décision de l'AGCS prévoit des procédures bilatérales, plurilatérales et multilatérales mais l'octroi des crédits se fera par des négociations bilatérales. L'octroi des crédits étant un processus bilatérale, les grandes économies pourront se servir de leur puissance économique pour donner ou refuser des crédits, négocier et pour obtenir d'autres avantages. C'est dans le cadre de l'approche bilatérale que, les dispositions prévoyant que ces modalités son t destinés à promouvoir la croissance économique dans les pays en développement et leur participation au commerce des service, seront prises en compte et mis en application.

Le processus de l'offre et de la demande des pourparlers en cours pourrait démontrer très tôt si les principaux demandeurs (les Etats-Unis, le Japon, le Canada, et la Suisse) vont justifier le point de vue favorable du CCS au sujet de l'approche bilatérale.

## **AGRCULTURE**

**La date limite des modalités est ratée ; le 'travail technique' se poursuivra**

*Genève, le 1<sup>er</sup> avril 2003*

La Session spéciale du Comité de l'Agriculture a reconnu que la date limite pour la détermination des modalités agricoles, fixée au 31 mars n'a pas été respectée et que 'le travail technique' se poursuivra.

L'Agriculture est le quatrième domaine où la date limite n'a pas été respectée lors des négociations à l'OMC, les autres domaines étant les questions de mise en œuvre, les questions relatives au traitement spécial et différencié et la mise en œuvre du paragraphe 9 de la déclaration de Doha sur les ADPIC et la Santé publique.

Le président des sessions spéciales et chef du cabinet de Supachai, M. Stuart Harbinson, a reconnu que, vu que la date limite fixée pour les modalités agricoles n'a pas été respectée, il serait plus difficile pour les membres de respecter la date limite à laquelle les membres doivent soumettre leurs « projets de programmes détaillés basés sur ces modalités » soit, au plus tard, à la date prévue pour la Cinquième conférence ministérielle.

Déjà, le projet de M. Harbinson de reprendre les 'consultations' après la fête de Pâques (c à dire après le 22 avril) s'est heurté à quelques difficultés après que la Bulgarie a soulevé une objection de savoir si le Comité lui-même peut reconduire le mandat des Sessions spéciales du Comité.

La signification de l'objection de la Bulgarie pour les négociations agricoles n'était pas évidente dans l'esprit de plusieurs diplomates chargés du Commerce. Selon un responsable de l'OMC, l'objection est d'ordre pratique, à savoir « avec le non-respect de la date limite, le mandat a pris fin et tout renouvellement de celui-ci devrait être sanctionné par le Comité de Négociations commerciales ». M. Harbinson a maintenu que « le non-respect d'une date limite ne signifie pas la fin des négociations ».

Toutefois, la question se pose est de savoir la raison pour laquelle ceux qui dirigent les pourparlers sur la Mise en œuvre et le Traitement spécial et différencié et ceux sur les ADPIC et la Santé publique estiment qu'il y a lieu de demander au Conseil Général de reporter les échéances avant la poursuite des travaux. En tout état de cause, l'objection soulevée même par un seul membre signifie qu'il n'y a pas de consensus.

A part la question du mandat juridique permettant la poursuite des négociations, les divergences de longue date liées au contenu des négociations semblent loin d'être résolu et continueront à influencer sur la manière de poursuivre désormais les négociations.

Ceci était évident dans les réponses données à la proposition de poursuivre « le travail technique ». Certaines délégations ne voient pas comment on pourrait discuter des questions techniques ou clarifier celles-ci sans discuter en même temps des questions de fond sur les trois piliers de réforme. D'autres délégations ont fait savoir qu'aucun progrès ne sera réalisé si l'on focalise l'attention uniquement sur les trois piliers, sans tenir

compte des préoccupations de nombreuses autres délégations concernant d'autres questions de réformes, y compris les préoccupations qui ne sont pas liées au commerce, telles que la sécurité alimentaire, l'agriculture rurale, l'emploi, etc. Il n'est pas surprenant de constater que les délégations, tout en maintenant fermement leurs positions, ont attribué l'échec de la réunion aux écarts qui existent entre les différentes délégations.

Il n'a pas été non plus facile de trouver une solution aux écarts qui existent au niveau du processus de négociations, et un grand nombre de délégués ont exprimé leurs préoccupations spécifiques à l'égard de l'avant-projet révisé des modalités de M. Harbinson compte tenu du fait qu'il ne prend pas en compte leurs positions ou leurs préoccupations.

A part ces idées exprimées individuellement, il y a aussi les disparités et les mécontentements qui se manifestent au 'niveau des groupes'. Par conséquent, alors que les membres du groupe Cairns tiennent l'UE responsable pour le manque d'accord sur les modalités, l'Union européenne (et ses partisans), le Japon et la Corée, l'Union européenne et ses partisans ont attribué l'incapacité de se mettre d'accord aux ambitions démesurées de certains protagonistes (le groupe Cairns et les Etats-Unis), et ont souligné la nécessité de modération. Généralement parlant, les Etats-Unis ont répété leurs positions concernant l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation.

Finalement, M. Harbinson a fait savoir qu'il serait difficile de préciser quand les modalités seraient mises au point ; il n'était même pas sûr si les modalités seraient mises au point avant la conférence de Cancun ; il espère toutefois que, au moins jusqu'à ce temps-là, on pourrait réduire les problèmes à quelques questions clés et que les ministres seront seulement invités à décider des quelques questions clés au lieu de leur demander d'examiner toutes les modalités lors de la réunion de Cancun.

Mais il se peut qu'il y ait encore de quoi s'inquiéter. Vu que l'agriculture constituait la question principale qui se posait pendant les pourparlers de Doha, la situation pourrait compromettre le processus basé sur la Déclaration de Doha, malgré les assurances positives données par tous les participants à propos de leur engagement continu vis-à-vis du mandat de Doha.

Dans une déclaration publiée après la session spéciale du Comité de l'Agriculture, le chef de l'OMC, Dr Supachai Panitchpakdi, a exprimé sa déception face à l'incapacité des membres de convenir d'un cadre pour les nouvelles négociations, tout en ajoutant que les négociateurs doivent redoubler d'efforts dans le domaine de l'agriculture et dans tous les autres domaines d'ici jusqu'à la réunion ministérielle de Cancun qui se tiendra en septembre, et s'assurer que toutes les négociations de Doha s'achèvent d'ici à la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## NOUVELLES QUESTIONS ET PRÉPARATIFS EN PRÉVISION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE CANCUN

### **L'union européenne essaie de 'fabriquer' le consensus par la tromperie**

*Par Tetteh Hormeku, TWN-Africa*

Par son document sur les modalités des questions de Singapour, daté du 24 février et soumis au Conseil Général de l'OMC, l'Union européenne a ouvert un nouveau front de tromperie et de manipulation dans les préparatifs en prévision de la Conférence ministérielle de Cancun. Ce document qui, selon l'UE, vise à assurer que la Conférence ministérielle prend « une décision positive » - à savoir le lancement de négociations - sur les questions liées à l'investissement, la concurrence, l'achat public et la facilitation du commerce, est une tentative de fabriquer un faux consensus qui permettra à l'UE de promouvoir ses objectifs aux dépens d'autres membres de l'OMC.

Le document cherche à aboutir à cette fin en brûlant l'étape actuelle des discussions controversées au sein des trois groupes de travail sur les questions de Singapour qui ont été établis en vue de clarifier un certain nombre de sujets dans le cadre des préparatifs en prévision de la Conférence ministérielle de Cancun. Le document de l'Union européenne cherche aussi à précipiter l'étape suivante des discussions, à savoir la question de « modalités de négociations », qui est fondamentale si l'on doit prendre une décision à Cancun sur le démarrage des négociations sur les questions de Singapour. Dans ce cadre, le document essaie de redéfinir à ses propres fins, et ceci en contradiction avec la pratique à l'OMC, l'approche à adopter pour la discussion des « modalités », esquivant ainsi le point fondamental selon lequel les négociations ne peuvent se poursuivre que sur la base d'une décision prise par tous les membres par consensus explicite.

Selon la Déclaration de la Conférence ministérielle de Doha, les négociations sur les questions de Singapour ne commenceront que sur la base d'une décision prise, par consensus explicite, sur les *modalités* de négociations. C'est seulement sur la base d'un consensus sur les 'modalités' qu'une nouvelle décision, basée également sur un consensus, peut être prise à Cancun quant au commencement des négociations sur les questions de Singapour.

Depuis 2002, le processus de clarification des sujets de chacune des quatre questions de Singapour a fait naître de fortes divergences parmi les membres de l'OMC au niveau de presque tous les sujets en cours de discussion. Si ces divergences sont fidèlement exprimées dans les délibérations de la conférence de Cancun, il y a tout lieu de s'attendre qu'il n'y aura pas de consensus sur les modalités ; par conséquent, il n'y aura pas de justification de prendre une décision en faveur du commencement des négociations sur les quatre questions.

Bien que la déclaration de Doha considère les « modalités » comme étant fondamentales à la prise de décision sur les nouvelles questions qui seront abordées à Cancun, elle ne définit pas l'expression. Selon les experts en matière de commerce, dans de telles circonstances, l'unique approche logique sur le plan juridique est d'adopter la signification de « modalités » telle que définie et appliquée dans la pratique courante à l'OMC.

Faisant allusion à l'expérience acquise au niveau des négociations en cours sur l'agriculture, les experts font remarquer qu'une discussion sur les modalités, visant à



créer une base de consensus pour les négociations devrait englober : (i) la liste des sujets qui devraient faire l'objet de discussion ou négociations ; (ii) la définition précise de chaque sujet inclus dans la liste, et comment il devrait être abordé ; et (iii) dans chaque cas, les obligations que les membres devraient remplir.

Si l'on applique, à titre d'exemple, cette procédure à la question d'investissement, la question de modalités sera abordée de la manière suivante. D'abord, les membres doivent s'entendre sur le type d'investissement étranger qu'ils veulent inclure ou exclure dans le cadre d'un accord éventuel d'investissement. Doivent-ils, par exemple, se limiter uniquement à l'investissement direct étranger (IDE) ou bien doivent-ils inclure les capitaux de portefeuille, comme cela constitue un point de désaccord ?

En second lieu, même si les membres décident de limiter les discussions uniquement à l'IDE, il faut qu'il y ait une entente commune sur l'IDE et sur les différentes facettes de l'IDE et les cycles à appliquer après le premier investissement qu'ils veulent négocier. A titre d'exemple, est-ce que les bénéfices générés par un investisseur étranger à partir de son premier investissement, qu'il investit ensuite dans des obligations publiques à la Bourse, constituent une partie de l'IDE aux fins de l'accord ?

En dernier lieu, après tout cela ils doivent convenir des droits de l'investisseur étranger et des obligations du gouvernement devant faire partie des négociations. A titre d'exemple, est-ce que les négociations doivent couvrir la question ayant trait au traitement égal de tous les investisseurs étrangers sans distinction de pays ? Et est-ce que les discussions doivent aussi couvrir le traitement égal des investisseurs étrangers et des investisseurs nationaux ?

Evidemment, ce sont les vraies questions en cours de discussion au sein du Groupe de travail sur le commerce et l'investissement, où les points de vue des pays développés et des pays en développement sont diamétralement opposés.

Un accord (éventuel) sur tous ces points constituera la base de la mise au point des modalités des négociations. Les vraies négociations focaliseront par la suite sur les points précis, à savoir la détermination des droits des investisseurs, des obligations des gouvernements, et des circonstances de leur mise en œuvre, etc.

Contrairement à l'approche exposée ci-dessus, la définition de l'UE des modalités se réduit à une simple catégorisation des points de discussion, comme si la discussion d'un accord sur les modalités était simplement une question de tomber d'accord sur les catégories de questions.

Essentiellement, le document de l'Union européenne spécifie simplement « les titres-**intitulés** » des différents sujets, à savoir les « questions de procédure », « la portée et le champ d'application du programme de négociation », et le « traitement spécial et différencié ».

L'UE s'est montré très sélective en mettant au point la liste des sujets, car elle ne couvre pas beaucoup d'autres sujets qui ont fait l'objet de discussion jusqu'ici. Ce qui est plus important (et peut-être pour rendre l'accusation de sélectivité difficile à soutenir) c'est que la liste revêt délibérément un caractère flou, et est dénudé de toute question de fond, et des aspects de questions qui doivent constituer la base de discussion des modalités.

Toute apparence de fond découle du fait qu'un certain nombre de sujets est cité en guise d'illustrations de l'objet de chaque **titre-intitulé**. C'est pour cette raison que sous la rubrique « portée et champ d'application du programme de négociation », le document de l'UE indique, à titre d'exemple, ce dont l'UE aimerait discuter, comme des cartels durs. Ce qui implique donc, les autres peuvent aussi ajouter leurs sujets.

Mais ce qui est en jeu n'est pas si les cartels durs doivent faire partie de la discussion, mais également s'il existe un accord sur la définition des cartels durs, et un accord sur les principes à appliquer aux cartels durs dans toute négociation future. A peine une allusion est faite à ce sujet.

A d'autres niveau, l'approche de l'UE se réduit à des banalités. Dans le cadre de ce qu'il appelle les « questions de procédure relatives à la phase de négociation, le document de l'UE mentionne, entre autres, le nombre de réunions, le calendrier des réunions, les dates limites internes pour soumettre les propositions, les textes juridiques, etc. Mais l'essentiel n'est pas là, et il est peu probable que les membres élèvent la voix contre les lieux et le nombre de rencontres.

Compte tenu des polémiques qui existent autour de la démocratie, et de l'abus du processus, une approche sérieuse, honnête et objective de la question de 'procédure' devrait tenir compte des questions telles que l'organe qui doit décider de quel sujet, le rôle du secrétariat, etc.

Par conséquent, au lieu d'entamer la discussion sur les modalités, qui examine le fond des questions de chaque sujet et, à cet égard, les différents points de vue, l'UE espère limiter la discussion à la classification des sujets à examiner.

Par ailleurs, le document de l'UE est basé sur une présentation erronée de l'état d'avancement des discussions qui ont eu lieu jusqu'ici sur les questions de Singapour et la nature des décisions qui seront prises à Cancun.

L'une de ces représentations erronées est l'affirmation que les négociations qui débiteront après la Conférence ministérielle de Cancun est un fait accompli, et que les Etats-membres sont, dans l'intérim, engagés dans un processus de 'clarification'. Toutefois, alors que la clarification en cours des quatre questions connaît des divergences profondes – à titre d'exemple, des divergences concernant la définition, les principes, les obligations, la structure, le forum et la nature de discussions plus approfondies – on ne peut pas présumer qu'un consensus sera dégagé d'ici à la tenue de la Conférence de Cancun.

Ce que nous avons donc est un ensemble de confusion inventé par l'UE, qui craint peut-être ne pas avoir ce qu'elle veut si la signification des mots contenus dans la déclaration de Doha est appliquée pendant les discussions transparentes. Au lieu des négociations prévues à Cancun, l'UE se prépare à un détour pareil à celui qui avait caractérisé la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Il faudra éviter les abus constatés à Doha dans le cadre de préparatifs de la conférence de Cancun.

## COMMERCE MONDIAL – NOUVELLES EN BREF

### WASHINGTON DC

#### **Le FMI humilié envisage de repenser la mondialisation 'financière' et l'encadrement des capitaux**

*(27 mars, The Sydney Morning Herald)*

Le Rapport que le Fonds monétaire international vient de publier sur les effets de la mondialisation financière sur les pays en développement constitue une condamnation grave des prescriptions de politique générale de cette institution. Ce rapport rédigé par l'économiste principal du FMI, M. Kenneth Rogoff, remet en cause de la manière dont cette institution a mal abordé la crise financière asiatique des années 1997 et 1998. Le FMI a mal géré le sauvetage de plusieurs économies, en particulier celle de l'Indonésie, et a imposé des conditions onéreuses qui ont empiré la situation. Il est ironique de constater que, avant la crise, le FMI exerçait une pression sur les pays en développement pour qu'ils ouvrent leurs économies aux flux de capitaux étrangers dont le retrait a provoqué la crise.

Selon l'orthodoxie économique du FMI, la mondialisation 'financière', qui implique flux accru de capitaux et à l'élargissement du compte de capital de la balance des paiements d'un pays, permet d'ajouter les épargnes des étrangers aux épargnes intérieures et de faire baisser le coût du capital, en répartissant les risques. Ceci doit mener à une forte croissance économique ainsi qu'au transfert interne de nouvelles technologies et au développement du secteur financier du pays.

Cependant, après une « lecture objective des efforts considérables déployés jusqu'ici dans le domaine de la recherche », Dr Rogoff a du conclure humblement qu'il n'existe pas de preuves concrètes, indiscutable et uniformes pour défendre l'argument théorique que la mondialisation financière en soi donne lieu à un taux de croissance économique plus élevé.

Par ailleurs, le rapport reconnaît **qu'au lieu qu'une** plus grande intégration financière (entre un marché financier donné et d'autres) réduise la volatilité d'une économie en développement, « la preuve suggère que, par contre, les pays qui sont dans un état embryonnaire d'intégration financière ont été exposés aux risques considérables sur le plan de la volatilité plus élevée de la production et de la consommation ».

Reconnaissant « la prolifération des crises financières et monétaires des économies en développement », le rapport admet aussi qu'il y a une preuve empirique qui soutient une série de critiques à l'égard des marchés financiers mondiaux.

« D'abord, les investisseurs internationaux ont tendance à s'engager dans ..... qui peuvent déstabiliser; les pays en développement.

« En second lieu, les investisseurs internationaux peuvent (avec les habitants locaux) s'engager dans des attaques spéculatives contre les monnaies des pays en développement, provoquant ainsi l'instabilité injustifiée fondée sur les principes économiques et de politique de ces pays.

« En troisième lieu », admet tardivement le rapport, « le risque de contagion constitue une grande menace pour les pays sans crise, étant donné que les investisseurs internationaux pourraient retirer des capitaux de ces pays pour des raisons qui ne sont pas liées aux facteurs internes »

D'habitude, lorsque les pays sont confrontés à des crises externes, le diagnostic classique du FMI est que ces pays ont invité les crises par la mauvaise gestion de la macro-économie.

Maintenant, le FMI affirme que le véritable problème réside dans la faiblesse des cadres institutionnels et réglementaires des pays en développement qui pourraient assurer une surveillance discrétionnaire des flux de capitaux volatiles ou spéculatifs et d'offrir la stabilité. Selon le rapport, « la mondialisation financière devrait être abordée avec prudence, avec la mise en place d'institutions et de cadres macro-économiques comme conditions préalables ».

« Une série de preuves suggère que, sur le plan quantitatif, {la qualité des institutions internes} a un impact considérable sur la capacité d'un pays d'attirer l'investissement direct étranger et sur sa vulnérabilité vis-à-vis des crises. Des preuves grandissantes montrent les avantages des cadres juridiques, [prudents] et solides de surveillance, des niveaux inférieurs de corruption, d'un niveau élevé de transparence et de la bonne gestion des sociétés. »

Malheureusement, il n'y a ni de théorie ni de preuve empirique qui fournit des réponses générales et précises aux questions connexes telles que les avantages et l'efficacité de la réglementation sélective des capitaux.

« En fin de compte, ces questions ne peuvent être abordées que dans le contexte des circonstances spécifiques et des caractéristiques institutionnelles des pays, » conclut le rapport.

**WASHINGTON DC**

## **La Banque mondiale doit modifier ses prêts aux projets miniers, révèle une étude**

Washington, 2 avril (IPS)

La Banque mondiale doit modifier ses politiques de prêts aux projets du secteur minier, pétrolier et de gaz en vue d'éviter la propagation de la corruption, de mauvaises gestion et performance économique dans les pays qui dépendent de ces industries, déclarent une étude confidentielle menée par l'organe chargé de l'examen interne de la Banque.

Le rapport, du Département d'Evaluation des Opérations (OED), un organe indépendant de la Banque, examine l'assistance de la Banque mondiale aux industries extractives du Chili, de l'Equateur, du Ghana, du Kazakhstan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Tanzanie de 1993 à 2002. Il révèle que bien que quelques pays aient généré des revenus élevés grâce à l'exploitation de ces ressources, « la richesse en ressources naturelles est souvent associée à la mauvaise performance économique » et conclut que l'initiative de la banque de financer les investissements et d'encourager la participation du secteur privé est susceptible d'entraîner « de mauvais résultats en matière de développement en cas de mauvaise gouvernance » pour « de nombreux pays voire la plupart des clients de la Banque. »

Bien que le rapport ne recommande pas que la Banque cesse de financer de tels projets, il suggère que le financement devrait être orienté vers les projets dont les conditions requises pour la mise en œuvre comprennent les audits indépendants des impacts environnementaux et des dispositions spécifiques pour la participation communautaire, le développement et la compensation au niveau local.

Le Projet de réhabilitation du secteur minier lancé au Ghana en 1998 et dont l'objectif était d'attirer les investisseurs privés et de promouvoir l'exploitation artisanale et l'or et du diamant est cité en exemple pour démontrer comment la Banque mondiale a accordé « le minimum d'attention aux questions environnementales. » Le rapport note que l'accroissement des investissements privés dans le secteur minier a contribué à la dégradation de l'environnement et a provoqué des troubles sociaux dans les communautés touchées par l'exploitation minière au Ghana.

Ailleurs, les projets de l'industrie extractive deviennent une source de mécontentement et de militantisme civique dans de nombreuses communautés locales. Le 24 mars, les habitants de Esquel, une ville de 30,000 habitants de la région patagonienne sereine de l'Argentine ont rejeté la proposition de Meridian Gold basé aux Etats-Unis d'exploiter une mine d'or à ciel ouvert située à moins de 7 kilomètres de leurs maisons.

Les ONG font état des problèmes liés à la gestion des ressources dans les pays suivants : Algérie, l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Tchad, le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Kazakhstan, le Nigeria, le Soudan et le Venezuela.

« Le rapport pose un défi fondamental que la Banque doit relever dans le cadre de ces activités actuelles dans les pays en développement » déclarent Steve Herz de l'ONG

Amis de la Terre. : Il serait intéressant de voir si la Banque va procéder à des réformes fondamentales dans ce secteur ou poursuivra les affaires comme d'habitude. »

### **La domination des sociétés et les OGM – une question commerciale qui menace les droits des consommateurs.**

(Londres, 7 mars 2003)

« Les préoccupations des groupes de consommateurs au sujet des aliments génétiquement modifiés ne portent plus uniquement sur les questions de sécurité alimentaire et de l'environnement. La question urgente qui se pose est la manière dont l'industrie agroalimentaire se sert de la biotechnologie pour renforcer sa domination dans le domaine de la production alimentaire dans le monde », déclare Dr Soth Rachagan, Directeur Régional de Consumer International de l'Asie Pacifique.

Dans une déclaration publiée à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits de Consommateurs, Consumers International – une fédération mondiale regroupant plus de 250 organisations de consommateurs à travers le monde a dit : «Il faudra instamment mettre fin à ce processus et exposer la tactique dont se servent les grandes sociétés pour renforcer davantage leur domination de la production alimentaire à travers le brevetage des semences génétiquement modifiées; la commercialisation agressive des variétés génétiquement modifiées de par le monde, la contamination des cultures non génétiquement modifiées et le courant de désinformation sur les avantages de cette technologie.»

La Journée Mondiale des Droits des Consommateurs est devenue une occasion importante pour la mobilisation des citoyens. La journée permet de promouvoir les droits fondamentaux des consommateurs, d'exiger le respect et la protection de ces droits et de protester contre les abus et les injustices sociales qui compromettent ces droits.

Consumers International a rédigé un rapport critique intitulé « La domination des sociétés de la chaîne alimentaire : l'élément GM (<http://www.consumersinternational.org/>). Le rapport fournit des informations à jour sur la manière dont les sociétés sont en train de renforcer leur domination de la production alimentaire grâce à l'utilisation de la biotechnologie ainsi que des propositions relatives à l'adoption de stratégies efficaces de lutte pour faire face à la question la plus urgente qui confronte aujourd'hui les consommateurs, à savoir la domination de la chaîne alimentaire par les sociétés.

### **KYOTO**

Environnement : La déclaration sur les ressources en eau ne présente pas un programme d'action précis.

(Kyoto 23 mars (IPS/Marwaan Macan – Markar)

Une réunion ministérielle consacrée aux problèmes d'eau dans le monde n'a pas pu définir en termes clairs un programme d'action dans sa déclaration finale. De même, le texte qui cherche à réaliser la sécurité en matière d'eau ne reconnaît pas le droit à l'eau

comme un droit humain. L'année dernière l'ONU a déclaré le droit à l'eau comme un droit humain fondamental.

Lors du Troisième Forum Mondial sur l'Eau qui a eu lieu du 16 au 22 mars, les responsables politiques, les experts en ressources hydrauliques, les ingénieurs, les directeurs des sociétés les militants et les ONG ont délibéré sur une gamme de questions à savoir, l'eau et le climat, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les eaux usagées, l'eau destinée à l'agriculture, le problème de la conservation d'eau grâce aux barrages, les conflits potentiels qui peuvent surgir à cause de l'eau. Les ONG présentes au Forum de Kyoto ont présenté une déclaration à la réunion ministérielle qui dénonce les tentatives de privatisation de l'eau.

Cependant, la réunion ministérielle a privilégié d'autres secteurs en se focalisant sur les moyens de financer les projets d'approvisionnement en eau, y compris la participation du secteur privé, l'usage des principes de détermination des prix du marché pour assurer l'efficacité au niveau des approches de gestion communautaire des ressources hydrauliques et améliorer « l'usage efficace de l'eau aux fins agricoles. » Les ministres ont également pris note d'une recommandation demandant aux gouvernements de modifier les lois afin de garantir la sécurité des sociétés privées oeuvrant dans le secteur de l'eau.

#### **Tableau d'Annonces**

**Réunion des Experts en Commerce de la CEDEAO, 21 – 23 avril Accra, Ghana.** Les responsables et experts en commerce de l'Afrique de l'Ouest vont adopter des stratégies sur les prochaines négociations régionales des Accords de Partenariat Economique et les perspectives commerciales de la sous-région. Cette réunion précédera la réunion des ministres du Commerce de la CEDEAO qui se tiendra à Accra, au Ghana, le 24 avril.

**La réunion de l'OCDE sur le Commerce et l'Investissement aura lieu du 23 au 25 avril à Dakar, au Sénégal.** Des consultations avec les responsables suivront cette réunion le 26 avril.

**Session de réflexions de haut niveau sur la politique commerciale sous l'égide de l'UA et de la CEA, Addis Abeba : fin mai 2003.** L'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique organiseront conjointement une séance de réflexion de haut niveau sur les défis de la politique commerciale qui confrontent l'Afrique avec un accent particulier sur les stratégies à adopter en prévision de la Cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun.

Réunion des Ministres Africains du Commerce, 9 au 13 juin 2003 : La réunion des ministres africains du commerce, qui a été déjà reporté deux fois de suite, aura maintenant lieu du 9 au 13 juin 2003. Le lieu de la réunion sera confirmé à une date ultérieure.

Third World Network-Africa est le co-ordinateur du Réseau d'Afrique sur le  
Commerce. Pour d'amples informations, veuillez contacter TWN-Africa,  
B.P. 19452, Accra-North, GHANA, Tel. 233 21 511189/503669  
E-mail : [twnafrica@ghana.com](mailto:twnafrica@ghana.com)